

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemental							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement.						
2710472042		302 1908 711 7						
Construction de deux bâtiments avicoles	1. Infitulé du projet	COLUMN CONTRACTOR INCOME CONTRACTOR						
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom BARÉ	Prénom Michaël							
2.2 Personne morale	Commune de Charbonnières-les-Vieilles							
Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne	Monsieur Michaël BARÉ, Maire de la comm	une de Charhonnières-les-Vieilles						
habilitée à représenter la personne morale	Monsteal Michael Britis, Maire de la comm	and de charbonneres les vielles						
RCS / SIRET 2 1 6 3 0 0 9	3 9 0 0 0 1 6 Forme juridiqu	e Collectivité teritoriale						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R	2. 122-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du proje							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues d							
1 ICPE	2111. Volailles, gibier à plumes (activité d'él	evage, vente, etc. ; Déclaration initiale						
	d'une installation relevant du régime de la c sous-préfecture de RIOM (Preuve du dépôt							
		TO STATUS TO STA						
39 Travaux, constructions	2 x 439 m <sup>2</sup> de construction							
	1 097 m <sup>2</sup> de construction d'une plateforme							
	4. Caractéristiques générales du projet							
	ılaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	l du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éver  Construction de deux unités de production	i <b>rueis παναύχ de demoiπion</b> on de volailles labels de chair de 439 m² + créa	ation d'une plateforme reliant les deux						
bâtiments d'une surface de 1 097 m².								
Manager and the second second second		No. of the Control of						

4.2 Objectifs du projet
Production de volailles 'Label Rouge" soit le signe national officiel de niveau de qualité supérieur.
Le choix d'implantation des bâtiments repose sur :
- rayon de plus de 100 m d'une habitation tiers ;
- rayon de plus de 35 m d'un plan d'eau ou cours d'eau ;
- accès facile par la route ;
- un souci d'intégration paysagère pour un impact visuel très limité et d'un respect du profil de terrain actuel.
L'implantation a été « repoussée » côté opposé au bord de route pour un impact visuel quasi nul.
Les bâtiments en projet sont de faible hauteur, environ 3,80m en faitage et s'intègrent parfaitement dans l'environnement.
Pas de co-visibilité du projet depuis le plan d'eau relativement distant du projet (Voir plan).
Quasiment aucune végétation ne sera détruite, hormis la partie de haie pour accès au site d'élevage. Il y aura, dans le cadre de la
production de volailles « Label Rouge », un plan de mise en place de végétation sur les parcours.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
4.3.2 dans sa phase d'exploitation

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été d							
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Modification du PLU simplifiée : modification du zonage de la parcelle XA2 de zone Agricole en zone Agricole cconstructible								
Permis de construire								
	p <mark>rojet et superficie globale de l'opération - pr</mark> deurs caractéristiques							
	es, largueur de 9 mètres et hauteur ne dépas	Valeur(s)						
pas les 3,80 mètres.	,							
Silo d'une hauteur de 5,80 mètres.								
Silo d dife fladtedi de 3,00 metres.								
Plateforme de 1 097m²								
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)								
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long	.02°58'57" Lat.45°58'9_"38						
Lieu dit LES MOULINIERES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)							
63410 Charbonnières-les-Vieilles	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,							
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à							
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :							
		°' Laf°'"_						
	The state of the s	°"_ Lat°"_						
	Communes traversées :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
	Charbonnières-les-Vieilles							
1								
	loignez à votre demande les annexes	n° 2 à 6						
4.7 Stagit il duna modification (sytem	sion d'une installation ou d'un ouvrage exi	stant? Oui Non X						
4.7.1 Si oul. cette installation of	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	évaluation						
environnementale?		Oui Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	ent les							
différentes composantes de votre	projet et							
indiquez à quelle date il a été au	torisé ?							
	W							
	And the latest to the second s							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		$\boxtimes$	
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X		Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Eau potable du réseau. SPL SEMERAP.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	$\boxtimes$		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milleu nature			X	

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet sera construit sur une parcelle agricole dans un but agricole de production de volailles.
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
1	Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X		Potentiels risques sanitaires compte-tenu de la présence de volailles.
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Camions de livraison d'aliments, de poussins, Chargement de poulet.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X		

Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ? Engendre-t-il des effluents ?		×	Fumier. De l'épandage sera effectué sur d'autres parcelles de l'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le choix d'implantation des bâtiments repose sur un souci d'intégration paysagère pour un impact visuel très limité et d'un respect du profil de terrain actuel. L'implantation a été « repoussée » côté opposé au bord de route pour un impact visuel quasi nul.  Les bâtiments en projet sont de faible hauteur, environ 3,80m en faitage et s'intègrent parfaitement dans l'environnement.  Il n'y aura pas de co-visibilité du projet depuis le plan d'eau relativement distant du projet (+ 100 mètres).
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés Oui				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	The state of the s			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez le	squels	

n	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	ffets ndre
la la		
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		
	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	a extraits carrographiques au accument a urbanisme s'il existe);	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	$\boxtimes$
-	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez comptéter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Plan de situation, de masse et plan de coupes des façades du projet, transmis par l'architecte Jean-Luc DARQUE (Élément architecture).

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Charbonnières-les-Vieilles

le,

1 9 AVR. 2019

Signature













